

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021

Présents : Maryan RIBICIC, Marion VANBERVLIET, Sylvie PAQUET, Alain SABY, Philippe MENARD-BOCQUET, Mireille VEYRON, André BOIS (arrivé 20h20 : points 1 + 5 + divers), Caroline MEYNET, Murielle GARCIA, Mireille GOUMAS, Emmanuel CABRIT

Excusés :

Date de la convocation : 01/04/2021

Début de séance : 19h00

Secrétaire de séance : Marion VANBERVLIET

COMPTE RENDU

1) SDES : Convention d'adhésion au Conseil en Energie Partagé

Délibération 2021-04-08/01

Le Maire présente la convention de partenariat avec le SDES relative au CEP :

Le SDES propose à toutes les communes et intercommunalités du département de la Savoie, un service de Conseil en Energie Partagé (CEP), dont le principe est la mise à disposition d'un agent spécialisé dans le domaine de l'énergie appliqué aux collectivités territoriales et dénommé, le conseiller CEP.

La prestation de base comprend : un bilan des consommations d'énergie, un diagnostic énergétique sur 3 bâtiments, un conseil aux élus en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

La prestation de base est facturée 0.75 €/habitant/an pour une commune < 2 000 habitants soit un coût d'environ 346 €/an pendant 3 ans.

Considérant ces éléments, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au Conseil en Energie Partagé

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2) Rézo lire : approbation du règlement intérieur

Délibération 2021-04-08/02

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'harmoniser certains points de fonctionnement des bibliothèques REZO LIRE. Pour cela, la commune a déjà délibéré favorablement en 2019 lors de la mise en réseau. Le règlement intérieur présenté ici apporte quelques modifications de formulations et précise la gratuité pour les 16/17 ans.

La fréquentation d'une bibliothèque publique implique un ensemble de règles permettant à chaque usager de profiter dans les meilleures conditions des locaux, des collections et des services proposés par la bibliothèque. Cet ensemble de règles est regroupé dans le règlement intérieur qui permet de porter à la connaissance de chacun les dispositions à respecter et doit donc être affiché le plus visiblement possible. La signature du règlement intérieur permet de bénéficier de la légitimité nécessaire pour le faire appliquer.

Une annexe sera rédigée et apposée par la commune concernant les modalités de paiement de l'adhésion. Des précisions concernant l'accès aux postes informatiques pourront y figurer.

L'ensemble de ces modalités rentreront officiellement en vigueur dès le 01 juin 2021. Elles seront portées à la connaissance du public par voie d'affichage à la bibliothèque et sur le portail REZO LIRE. En s'inscrivant à la bibliothèque, l'usager signera une fiche stipulant avoir lu et accepté ce règlement intérieur.

Après avoir pris connaissance du document et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le règlement intérieur commun du REZO LIRE
- mandate le Maire pour signer ce document, ainsi que tout avenant s'y rapportant
- acte les engagements de la Commune à mettre à disposition du public le règlement intérieur et à rédiger les modalités de paiement de l'adhésion dans une annexe au règlement

La commune s'engage à fournir une copie de cette délibération au SMAPS.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

3) Demandes de subvention – ADMR de Novalaise et SOS chats en détresse

Délibération 2021-04-08/03

• ADMR de Novalaise

L'association locale ADMR de Novalaise demande une subvention pour équilibrer son budget de fonctionnement. La demande s'élève à 1534 € pour l'année 2021.

Le tableau de répartition des subventions par commune, calculées au prorata des heures effectuées en 2020 est joint à la demande.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la demande de subvention.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

• SOS chats en détresse

Sylvie PAQUET souhaite que le Conseil Municipal prenne position sur la demande de soutien financier par la personne bénévole œuvrant à la stérilisation des chats errants sur la commune....

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la demande de subvention à hauteur de 100€.

Pour : 8 Contre : 1 Abstention : 1 (Marion Vanbervliet)

4) Abri bus – Convention de mise à disposition d'un terrain privé à la Commune

Délibération 2021-04-08/04

Le Maire rappelle

- Que la construction d'un abri de bus a été prévu sur la parcelle appartenant à un particulier au lieu-dit Vergenucle d'en Bas destinée au ramassage scolaire.
- Qu'il est nécessaire de mettre en place une convention de mise à disposition d'un terrain privé à la Commune ;
- Propose au Conseil d'adopter la convention ci-annexée.

Considérant les éléments exposés

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

Autorise le Maire à signer la convention ci-annexée

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

5) DETR 2021 - Demande de subvention pour l'aménagement de la RD37a

Délibération 2021-04-08/05

Le Maire rappelle la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'aménagement de la RD37a.

Considérant que le rendez-vous avec les services du Département et notre bureau d'étude pour finaliser les aspects techniques et financiers n'a pas pu avoir lieu, le dossier est reporté à une date ultérieure.

6) Divers

- **Organisation des commissions municipales**
- **Ecole :**
 - **Label Ecoles Numériques** : 2 écrans interactifs 4 800€ avec subvention à 50%
 - **Périscolaire** Seulement accueil d'urgence à Novalaise.
 - **Organisation « confinement »**
- **Zones humides : creusement mare**
- **Aliénation chemins ruraux**
- **Eco pâturage**

Fin de séance : 21h30

Prochain conseil municipal : mercredi 12 mai 2021 à 19h00

A collection of approximately ten handwritten signatures in blue and black ink, scattered across the lower half of the page. Some signatures are clearly legible, such as 'M. Garcia' and 'M. Garcia', while others are more stylized or scribbled.